

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES
OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Total : 56 L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier février, s'est rassemblé au Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier à YERRES (91330), sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : 39 Eric ADAM ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI

Représentés : 16 Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL ; Damien ALLOUCH représenté par Romain COLAS ; Monique BAILLOT représentée par Christina PEDRI ; Eric BASSET représentée par Céline CIEPLINSKI ; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Sylvie DONCARLI représentée par Régis PHILIPPE ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Joël GRUERE représenté par Dominique DEVERNOIS ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Colette KOEBERLE représentée par Fouad SARI ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Laurent ROUSSET représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON

Absents : 1 Thierry BATTESTI

2024-006

SECRETAIRE DE SEANCE
Gaëlle BOUGEROL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

14 FEV. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION

2024-006

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du budget principal,

VU le projet de Budget Primitif 2024 présenté,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,
4 voix s'opposant (M. CARRERE (pouvoir à M. GUIGNARD), Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. BASSET (pouvoir à Mme CIEPLINSKI),

Article 1^{er} : DECIDE, conformément aux possibilités offertes par la nomenclature comptable M57, d'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 2 : DECIDE d'attribuer les subventions, dont le montant est supérieur à 23 000 €, figurant au tableau ci-joint, en raison de leur intérêt communautaire :

Montant subvention	Associations	Secteur
35 000,00 €	ESSONNE INITIATIVE	Développement économique
37 000,00 €	QHUBE	Développement économique
63 000,00 €	COMITE DES OEUVRES SOCIALES	Ressources Humaines
78 000,00 €	AVENIR INITIATIVES /PLIE	Maison emploi

Article 3 : ADOPTE le Budget Primitif 2024 du budget principal par chapitres et par opérations comme suit :

Section d'investissement :

Chapitre voté	Libellé	BP 2024
4040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	61 134,00
4041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 553 943,20
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	532 260,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 365 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 500 959,90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 736 000,00
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	169 800,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
20191	REHAB CONSERVATOIRE DE DRAVEIL	5 909 100,00
20192	REHAB CONSERVATOIRE DE MONTGERON	0,00
20193	REHAB PISCINE DE BRUNOY	0,00
20194	REHAB BIBLIOTHEQUE JEAN DE LA FONTAINE	0,00
20211	CONSTRUCTION SIEGE CAVVVS	2 500 000,00
Total Dépenses		24 528 197,10
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 500 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 807 234,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 711 593,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 205 822,84
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 252 661,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
20191	REHAB CONSERVATOIRE DE DRAVEIL	2 917 492,00
20192	REHAB CONSERVATOIRE DE MONTGERON	556 224,26
20211	CONSTRUCTION SIEGE CAVVVS	1 377 170,00
Total Recettes		24 528 197,10

Section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 199 047,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 494 281,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	22 744 916,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 500 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 807 234,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 014 389,62
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 383 538,76
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
Total Dépenses		109 194 906,38
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	190 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	61 134,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 163 978,20
73	IMPOTS ET TAXES	42 442 279,06
731	FISCALITE LOCALES	50 181 480,12
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 876 035,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	260 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00
Total Recettes		109 194 906,38

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Date de transmission de l'acte : 14/02/2024

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 14/02/2024

Numéro de l'acte : DCC2024-006 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240208-DCC2024-006-DE

Date de décision : 08/02/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

